

COFTEL

UEMOA

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE LA CONFERENCE DES OPERATEURS ET FOURNISSEURS
DE SERVICES DES TELECOMMUNICATIONS DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA (COFTEL)**

COTONOU, LES 22 ET 23 NOVEMBRE 2007

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

NOVEMBRE 2007

1. INTRODUCTION

Les 22 et 23 Novembre 2007, s'est tenue au palais de congrès à Cotonou, République du BENIN, l'Assemblée Générale Constitutive de la Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de Services des Télécommunications des Etats Membres de l'UEMOA (COFTEL).

Ont participé aux travaux, les représentants des Opérateurs et Fournisseurs de Services des Télécommunications installés dans les Etats Membres de l'UEMOA dont la liste est jointe en annexe.

Ont également pris part aux travaux, les représentants de la Commission de l'UEMOA, du Comité des Régulateurs (CRTEL) de l'UEMOA et de la CEDEAO (ARTAO)

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre béninois, délégué auprès de la Présidence de la République, chargé de la communication et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Elle a été marquée par trois (03) allocutions. Après le mot de bienvenue du Directeur Général de Bénin Télécoms, Président à titre transitoire de la COFTEL, le Commissaire de l'UEMOA chargé du Développement de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie a prononcé une allocution suivie du discours d'ouverture du Ministre béninois délégué auprès de la Présidence de la République, chargé de la Communication et des Technologies de l'information et de la Communication.

Dans son mot introductif, le Directeur Général de Bénin Télécoms, Monsieur Patrick BENON a souhaité la bienvenue aux participants, et s'est réjoui de la présence d'un grand nombre d'Opérateurs et de Fournisseurs de Services des Télécommunications.

Ce fait selon lui, marque l'importance que chaque membre accorde à la jeune structure qu'est la COFTEL. Il a ensuite relevé l'insuffisance des infrastructures et l'accès aux services de Télécommunications dans la zone de l'UEMOA et a exprimé le souhait que le nouveau cadre juridique harmonisé mis en place par l'UEMOA favorise l'amélioration des performances enregistrées dans le secteur.

Intervenant à son tour, Monsieur Guy- Amédée AJANOHOUN, Commissaire chargé du Département de l'Entreprise, des Télécommunications et de l'Energie a, pour sa part, exprimé la gratitude du Président et des Membres de la Commission de l'UEMOA aux Autorités du Bénin pour avoir bien voulu abriter, à Cotonou, la présente réunion.

Il a ensuite rappelé les objectifs assignés à la Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de Services de Télécommunications avant d'exprimer le souhait de la Commission de voir la COFTEL devenir rapidement fonctionnelle, afin de jouer pleinement son rôle de principal acteur en matière de développement des infrastructures de Télécommunications et de TIC.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Goundé Désiré ADADJA, Ministre délégué, chargé de la Communication et des Technologies de l'information et de la communication, a salué la tenue de

cette réunion constitutive de la COFTEL qui consacre le démarrage de ses activités, au moment où la question de la transposition des directives de l'UEMOA dans les ordres juridiques nationaux est à l'ordre du jour.

Il a exprimé le vœu de voir les travaux déboucher sur l'avènement d'une structure efficace et fonctionnelle, à même de contribuer au développement du secteur des Télécommunications au sein de l'Union. A ce sujet, il a mis l'accent sur le fait que la COFTEL ne soit pas une association de plus. Il a enfin ouvert les travaux de la réunion.

3. BUREAU DE SEANCE

Pour la conduite des travaux, le bureau suivant a été mis en place :

- Président : BENIN TELECOMS S.A ;
- Rapporteurs : SOTELMA du MALI et ONATEL- SA du BURKINA FASO

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet du jour a été amendé et adopté comme suit :

1. Adoption du Protocole d'entente portant création de la Conférence des Opérateurs et Fournisseurs de Services des Télécommunications (COFTEL) des Etats membres de l'UEMOA ;
2. Adoption du projet de Règlement intérieur de la COFTEL ;
3. Programme de travail jusqu'à la prochaine réunion de la COFTEL ;
4. Désignation du Président et du Vice- Président ;
5. Date et lieu de la prochaine réunion de la COFTEL ;
6. Divers.
 - 6.1. Etat de réalisation des liaisons inter- Etats par Fibres Optiques,
 - 6.2. Etat des autres types de liaisons existant entre les Etats membres,
 - 6.3. Informations diverses,
 - 6.4. Présentation de MEGATEL S.A

5. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

5.1. EXAMEN ET ADOPTION DU PROTOCOLE PORTANT CREATION DE LA COFTEL.

Le projet de protocole d'entente a fait l'objet d'un examen exhaustif, article par article. Après des échanges, des amendements touchant aussi bien la forme que le fond ont été apportés. Ces observations et reformulations ont porté notamment sur les dispositions relatives aux principes, aux objectifs et aux organes de la conférence. Le projet de protocole d'entente a été adopté à l'unanimité des opérateurs et fournisseurs de services présents.

5.2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA COFTEL

Le projet de Règlement Intérieur à l'instar du protocole d'entente a fait l'objet d'un examen exhaustif, article par article. Des amendements touchant notamment les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la COFTEL ont été apportés. Le Règlement intérieur ainsi amendé, a été adopté à l'unanimité des Opérateurs et Fournisseurs de Services présents.

5.3 DESIGNATION DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT

Conformément aux modalités de désignation définies dans le protocole d'entente et le Règlement Intérieur, l'Opérateur BENIN TELECOMS S.A du BENIN a été désigné de façon consensuelle au poste de Président. Ce choix a été motivé par les efforts déployés par cet Opérateur dans la mise en place de la COFTEL.

Le Directeur Général de BENIN TELECOMS S.A a accepté d'assurer cette charge avec plaisir et s'est engagé à ne ménager aucun effort pour relever les défis posés.

L'Opérateur CELTEL BURKINA a été également désigné par consensus comme Vice-président de la COFTEL. Tout comme, le Directeur Général de BENIN TELECOMS S.A, le Directeur Général de CELTEL BURKINA SA a accepté d'assurer cette responsabilité avec la disponibilité requise.

5.4. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DE LA COFTEL

Après échange de points de vue, il a été retenu que la, prochaine Réunion de la COFTEL, se tiendra à COTONOU au BENIN dans la troisième semaine du mois de novembre 2008.

5.5 PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE PROCHAIN MANDAT

Il a été demandé au Président entrant d'élaborer un projet de programme de travail à soumettre aux membres pour approbation.

5.6. DIVERS

- ❖ Situation des liaisons inter- Etats par Fibres Optiques, des autres types de liaisons et des tarifs des services.

Il a été demandé aux participants de transmettre les informations relatives à ces données au Président de la COFTEL dans un délai d'un mois.

- ❖ Informations

Les participants ont été informés de la tenue de la 11^{ème} session de l'Assemblée Générale de la CTOA à Lomé au TOGO le 29 Novembre 2007.

Compte tenu de la similitude des objectifs poursuivis par la CTOA et la COFTEL, il est recommandé que ces deux structures travaillent de manière étroite et concertée.

❖ Présentation de MEGATEL- SA

Cette présentation, fort intéressante a porté sur le service IPSEC et VPN pour Banques et sur un projet d'interconnexion des Opérateurs Télécoms de la zone UEMOA. Les Opérateurs intéressés ont été invités à prendre contact avec MEGATEL SA pour de plus amples informations.

6. MOTION DE REMERCIEMENTS

A l'issue des travaux, les participants ont adressé une motion de remerciements à l'endroit de Son Excellence, le Docteur BONI YAYI, Président de la République du Bénin et du peuple béninois, pour l'accueil chaleureux et fraternel dont ils ont fait l'objet et pour toutes les facilités mises à leur disposition tout au long de leur séjour au Bénin.

Une motion de remerciements a été également adressée à la Commission de l'UEMOA pour tous ses efforts qui ont permis la mise en place de la COFTEL.

Fait à Cotonou, le 23 Novembre 2007

Le Président de séance,

Patrick BENON

Les Rapporteurs

Jacques BERTHE

Salamata ROUAMBA